



Ai je droit de changer de bénéficiaire

Par **ninine67**, le **13/08/2011** à **11:25**

Bonjour,

En froid avec mon fils unique , ai je le droit de faire bénéficier mes 3 nièces et ma petite fille des sommes qui sont sur mon compte bancaire à mon décès ?

Quelle est la procédure à suivre dans l'affirmative ?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse

Cordialement

Vetter Francine

Par **mimi493**, le **13/08/2011** à **12:06**

Oui, vous pouvez faire un testament.

Si vous n'avez qu'un enfant, vous pouvez disposer de la moitié de vos biens pour les léguer à qui vous voulez mais votre fils doit en avoir la moitié obligatoirement.